

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Mention Justice-Procès-Procédures Parcours Processuel** est ainsi constitué pour le semestre 3 de l'année universitaire **2024-2025**

Président(e) : GRAYOT-DIRX Stéphanie

Membres :

BORDAIS Pierre

DROIN Nathalie

CHAUSSARD Cécile

JEAN BAPTISTE Walter

LAIDIE Yan

MALHIÈRE Fanny

MAUGAIN Géraldine

PETIT Franck

SOURZAT Claire

TOURARD Hélène

WINCKEL Philippe

WITTMAN Valérie

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 25 novembre 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Mention Justice-Procès-Procédures Parcours Processuel** est ainsi constitué pour le semestre 4 de l'année universitaire **2024-2025**

Président(e) : GRAYOT-DIRX Stéphanie

Membres :

BONASERA Aurélie

DU PARC Jean

GERBAY Nicolas

MAGES Alexis

MAUGAIN Géraldine

PETIT Franck

WINCKEL Philippe

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 25 novembre 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

